

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Trèves, rue du Centenaire afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de raccordements. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **rue de Trèves, rue du Centenaire**  
Début : **mardi, 2 avril 2024 à 09h00**  
Fin : **vendredi, 12 avril 2024 à 16h00**  
Motif : travaux de raccordements  
Règlement : GRE-064-2024

---

Grevenmacher, le 29 mars 2024

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

  
Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes